

Conseil Municipal du Lundi 2 octobre 2023
20H30 - Mairie de Montroulet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjointes) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : CHENE Pierre, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, VAN MALDEGHEM Sébastien.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman

Absent(s) non excusé (s) :

Excusé(s) : BOUROTTE Lætitia, BUISSON Michel, FERRAND Patrice.

Pouvoir(s) :

ORDRE DU JOUR

Adhésion à la médiation préalable Obligatoire auprès du Centre de Gestion de la CHARENTE

Le Maire présente le dispositif de la médiation préalable obligatoire porté par le Centre de Gestion de la CHARENTE. Elle s'impose aujourd'hui dans toutes circonstances concernant la situation des agents de la commune. Elle a pour but de prévenir tout conflit qui pourrait aboutir à une saisine du tribunal administratif en engageant obligatoirement une procédure à l'amiable au préalable. Pour cela, le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention en précisant qu'elle n'occasionne aucune dépense en l'absence de sollicitation du médiateur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Signature d'une convention de servitude avec Enedis.

Le Maire indique que conformément à l'engagement pris par Enedis de renforcer le réseau électrique de distribution publique, un poteau va être implanté sur la parcelle F191 appartenant à la commune, au lieu dit la FONTENILLE. Pour cela, le maire indique qu'une convention cadre doit être signée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Modification des Statuts de la Communauté de communes de CHARENTE LIMOUSINE.

Le Maire présente au Conseil municipal les modifications des Statuts de la Communauté de Communes de CHARENTE LIMOUSINE approuvées le 27 juin 2023 en Conseil communautaire. Il s'agit de retirer des équipements touristiques vendus en 2023 et de prendre en compte les dernières évolutions dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale. Les conseils municipaux disposent de trois mois pour se prononcer sur ces modifications statutaires.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Vente d'une portion de Chemin à William TROUILLAUD.

Le Maire indique qu'une demande de régularisation a été actée en Conseil municipal le 12 novembre 2020 puis validée suite aux conclusions du commissaire enquêteur le 3 mai 2021. L'idée est de vendre une partie de l'emprise du chemin au travers de la parcelle (le linéaire est de 127m) et d'acheter un autre tronçon pour assurer la continuité de passage entre le chemin rural et la parcelle 348 (Le linéaire est de 174m). Les parcelles achetées par la commune issues d'une division cadastrale sont les 922 (1,83a) et 925 (5,97a) pour une surface totale de 6,80a.

Dans ce montage d'achat-vente de deux parcelles entre la commune et le propriétaire actuel, il est proposé une cession à titre gracieux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Signature du Contrat Cadre avec la plate forme AGORASTORE.

Le Maire indique que dans le cadre du remplacement du tracteur communal, ce dernier va être vendu par l'intermédiaire du site de vente aux enchères AGORASTORE. Pour cela, nous devons signer une convention qui fixe les conditions générales de vente pour pouvoir engager la cession. Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Aménagement du Verger conservatoire.

Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement d'un espace de verger conservatoire sur une partie de l'ancienne aire naturelle d'accueil, à l'arrière de l'Auberge de la MARCHADAINE. Il se trouve déjà implanté sur site des arbres fruitiers à greffer et un semoir. Il propose dès cet hiver de continuer l'aménagement du site en apposant deux palisses de fruitiers et en matérialisant l'entrée du verger par un panneautage et un pommier taillé dans un cube métallique. Il précise qu'une partie de ces dépenses sont prises en charge dans le cadre du dispositif régional « Nature et Transition ».

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Validation du panneau d'entrée du cimetière.

Le Maire explique au Conseil municipal que la base regroupant photographies, informations sur les concessions et lieu d'habitation des personnes inhumées, a été constituée cet été par le géomètre - prestataire choisi par la commune, Pierre BERTIN. Cette base sera traduite graphiquement sur un panneau placé à l'entrée du cimetière qui facilitera l'accès des visiteurs aux sépultures conformément à la décision du Conseil municipal. Le Maire annonce que la suite du projet cimetière consistera au début de l'année 2024 à engager la procédure de reprise des sépultures relevées dans le diagnostic comme étant abandonnées. Le travail se poursuivra avec le même prestataire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Validation du calendrier des Conseils de hameau 2024.

Le Maire propose au Conseil municipal de valider le calendrier des Conseils de hameau pour l'année 2024.

Zone 1 : Mercredi 24 janvier 20h30 – Salle jean BUISSON – Sabrina M.

Zone 2 : Mercredi 21 février 20h30 - Salle jean BUISSON – Céline B.

Zone 3 : Mercredi 20 mars 20h30 - Salle jean BUISSON – Sébastien VM.

Zone 4 : Mardi 9 avril 20h30 - Salle jean BUISSON – Amandine R.

Zone 5 : Mardi 21 mai 20h30 - Salle jean BUISSON – Michel B.

Zone 6 : Mardi 18 juin 20h30 - Salle jean BUISSON – Patrice F.

Zone 7 : Mercredi 18 septembre 20h30 - Salle jean BUISSON – Pierre C.

Zone 8 : Mercredi 16 octobre 20h30 - Salle jean BUISSON – Lætitia B.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Point sur les travaux d'aménagement de bourg.

Le Maire indique au Conseil municipal que les travaux de la seconde tranche d'aménagement du bourg ont débuté depuis le lundi 25 septembre concernant la plate forme du City stade et du skate parc. Ils vont se poursuivre dans la semaine s'attachant à la reprise de quelques éléments du réseau de collecte des eaux pluviales dans le bourg.

Point sur l'achat de la parcelle à François LAVAUZELLE.

Le Maire indique au Conseil municipal que la division cadastrale des parcelles 469 – 470 appartenant à François LAVAUZELLE a été réalisée par le géomètre Christophe MENARD. Il ressort de ce travail deux parcelles proposées à l'achat par la commune : un espace sur l'ex-parcelle 470 (aujourd'hui 470d) de 21,01a et un autre sur l'ex-parcelle 469 (aujourd'hui 469b) de 8,41a. Le tout formant un ensemble adjacent à l'étang municipal de 29,42a. Le prix d'achat de la parcelle nouvellement constitué est de 2700€/ha soit un montant total arrondi de 795€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Point sur une demande d'achat d'une parcelle communale et une régularisation de l'emprise de la voie communale 204 à MONTBAZET.

Le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de régularisation de l'emprise de la VC 204 à MONTBAZET par Françoise LABARUSSIAS, propriétaire de la parcelle F134. La commission Voirie avait donné un avis favorable à la régularisation de la V.C qui n'est pas au bon endroit.

Récemment, une demande d'achat d'une partie de la parcelle communale F 676 a été transmise par Delphine MARTEL.

Le Maire indique au conseil municipal que pour pouvoir engager ces demandes pour lesquelles le Conseil municipal a émis un avis favorable, il est nécessaire de procéder préalablement à une division cadastrale et à une enquête publique. Cette dernière pourra ainsi valider la procédure de vente de ces parcelles en toute transparence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h15.

SAVY Benoît - Maire

BOUTAUD Céline - Secrétaire de séance.

